

**ARTICLE 11 – GARANTIE**

Dans tous les cas ELORA BIOTEC SAS ne pourra être tenu pour responsable du non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception. La responsabilité de ELORA BIOTEC SAS est systématiquement limitée à la valeur du Produit mis en cause déterminée à la date de sa vente et ce sans possibilité de recours envers la marque ou la société productrice du produit. En toute hypothèse, le client bénéficie de la garantie légale d'éviction et des vices cachés prévue aux articles 1625 et suivants du Code Civil. Le client pourra contacter le service clients par courriel (email) à l'adresse [info@elorabiotec.com](mailto:info@elorabiotec.com) - Réponse : 24 heures.

Si vous souhaitez mettre en œuvre la garantie légale de non-conformité, vous devez vous adresser à la société.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur : – bénéficie d'un délai de deux ans pour agir ; -peut choisir, dans les conditions prévues par l'article L.211-9 du Code de la consommation, entre la réparation ou le remplacement du bien ; – est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut au moment de l'achat si celui-ci apparaît dans le délai fixé par l'article L.211-7 du Code de la Consommation.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et dans cette hypothèse, il peut choisir entre l'action réhibitoire et l'action estimatoire prévues par l'article 1644 du Code civil.

Les produits « **dispositifs Life+™** » bénéficient d'une **garantie de deux (2) ans** à compter de la date de livraison. Tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de conception, de matière ou de fabrication donne droit à l'échange et/ou la réparation du Produit, après examen du Produit reconnu défectueux par la Société. Cette garantie ne s'applique qu'au bénéfice direct du Client.

Les produits « **Tedirh™** » bénéficient par ailleurs d'une garantie contractuelle en sus de la garantie légale. Cette garantie est limitée à trois (3) ans à compter de la date de livraison. Tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de conception, de matière ou de fabrication donne droit à l'échange et/ou la réparation du Produit, après examen du Produit reconnu défectueux par la Société. Cette garantie ne s'applique qu'au bénéfice direct du Client.

La garantie ne couvre pas les défauts qui proviendraient du non-respect des prescriptions d'utilisation ou d'entretien indiquées par la Société ou dans la notice d'utilisation du Produit. De même, la garantie ne couvre pas les défauts qui proviendraient d'une négligence, d'une cause étrangère au Produit telle qu'une mauvaise installation électrique ou une installation vétuste, un défaut d'entretien, un défaut de surveillance, des fluctuations de courant électrique, une surtension, un accident, la foudre, un incendie, un dégât des eaux, des pénétrations de sable ou de liquide, un rangement inapproprié, une fuite de batterie, une utilisation anormale, une utilisation en milieu humide ou extérieur si les indications, la fiche technique ou la notice d'utilisation ne l'autorisent pas expressément.

De même, la garantie ne s'applique pas en cas de défaut provoqué par l'usure normale résultant des caractéristiques physiques inhérentes au Produit, pour lequel, les performances sont, par principe, fonction du temps et de l'intensité d'utilisation, ou de l'utilisation conforme aux préconisations d'usage du Produit.

La garantie ne s'applique pas non plus en cas de chocs, en cas d'usage de pièces ou accessoires non fabriqués par la Société, en cas d'altération ou de retrait du numéro du lot apposé en usine, en cas d'assemblage, de désassemblage, d'intervention ou modification effectués par un tiers non agréé par la Société.

Pour bénéficier de la garantie, le Client devra tout d'abord aviser la Société par courriel à l'adresse [info@elorabiotec.com](mailto:info@elorabiotec.com) ou par courrier postal à l'adresse du Service client : **Elora Biotec – 390 rue Passeron 38110 Saint Clair la Tour**, des défauts imputés au Produit dès la manifestation de ceux-ci, et, au plus tard, dans un délai d'un mois, en fournissant un descriptif détaillé du ou des défauts imputés et la preuve de ceux-ci, le numéro de lot du Produit et les conditions d'emploi de celui-ci.

Après accord écrit de la Société, le Client devra expédier dans les quinze jours, à l'adresse du Service client, le Produit complet, dans son emballage d'origine, et s'abstenir d'effectuer lui-même ou de faire effectuer une réparation par un tiers. Un retour non autorisé pourra être refusé par la Société. Les frais de retour sont à la charge du Client.

En cas de défaut reconnu par la Société au titre de la présente garantie, la Société procèdera, à son choix, au remplacement du ou des Produits reconnus défectueux ou à l'échange du matériel ou des pièces reconnus défectueux, et ce par des Produits aux performances au moins équivalentes et pouvant présenter des différences de conception et/ou de présentation. Toute autre responsabilité ou compensation est exclue. En cas de remplacement de Produits au titre de la présente garantie, les Produits remplacés sont eux-mêmes garantis mais uniquement pour la durée restant à courir de la garantie initiale.

En aucun cas la Société ne pourra être tenue pour responsable des dommages directs, indirects, spéciaux, fortuits, ou consécutifs (manque à gagner y compris) occasionnés du fait de Produit ou de son utilisation. Tous les accessoires, y compris la batterie n'étant pas compris dans la garantie, doivent être retournés dans les 15 jours à compter de la date d'achat, pour remplacement, en cas d'état défectueux. L'original de la facture et de la garantie ainsi qu'une description précise de la panne sont indispensables pour chaque cas de réparation.